du collège des jeunes filles, qui, comme on le sait, est installé à l'ancien couvent de Notre-Dame des Anges, rue des Ursulines. M. Victor Flament, adjoint, présidait. Voici le résultat de cette adjudication :

Premier lot : Maçonnerie. — MM. Catteau Emile, 10 % ; Emblans-Vermont, de Roubaix, 5. M. Catteau Emile, adjudicataire.

2ᵉ lot : *Carrelages.* — MM. Alphonse Denève, de Roncq, 21.75 % ; V. Ringot, de Roubaix, 7 ; Victor Boucquey, de Lomme, 18.50 ; Mme Veuve Decuillerie, de Tourcoing, 16.75. M. Alphonse Denève, adjudicataire.

3ᵉ lot : *Pierres.* — MM. Edm. Pachy, de Roubaix, 17.50 % ; Mme veuve H. Mille, de Roubaix, 13.25 ; H. Chantry, de Lille, 6 ; Narcisse Labis, de Roubaix, 22.75. M. Narcisse Labis, adjudicataire.

4ᵉ lot : *Enduits et plafonds.* — MM. E. Delenghien, de Tourcoing, 6 % ; Alph. Beert, de Roubaix, 21 ; François Dupire, de Tourcoing, 15. M. Alph. Beert, adjudicataire.

5ᵉ lot : *Charpente et menuiserie.* — MM. Marnette François, de Tourcoing, 13.50 % ; Roussel Augustin, de Comines, 5.25 ; A. Quatannens, de Tourcoing, 15. M. A. Quatannens, adjudicataire.

6ᵉ lot : *Couverture.* — MM. L. Debaets-Paris, de Tourcoing, 28.75 % ; Hercelle-Leruste, de Tourcoing, 27.25 ; Lescrinier fils, de Roubaix, 6 ; Fl. Desbarbieux, de Croix, 31 ; Ed. Evin, de Lille, 14.25 ; Vanhemens Achille, de Roubaix, 18.75 ; Henri Combeau, de Paris, 35.70 ; Léon Thomassin, de Paris, 34.90 ; Viste Désiré, de Lille, 10.05 ; Alph. Destailleur, de Tourcoing, 26.75. M. Henri Combeau, adjudicataire.

7ᵉ lot : *Plomberie.* — MM. L. Debaets-Paris, de Tourcoing, 38.50 % ; Hercelle-Leruste, de Tourcoing, 27.25 ; Alph. Haussy, de Lille, 13 ; Viste Désiré, de Lille, 25.05 ; Arm. Carette, de Lille, 13 ; Léon Thomassin, de Paris, 36.80 ; Combeau Henri, de Paris, 35.70 ; Alph. Destailleur, de Tourcoing, 25.75 ; Lescrinier fils, de Roubaix, 7 ; Fl. Desbarbieux, de Croix, 29 ; Vanhemens-Masure, de Roubaix, 8.50. M. L. Debaets-Paris, adjudicataire.

8ᵉ lot : *Serrurerie et gros fers.* — La société des Forges et Ateliers du Nord, de Tourcoing, 1 %, adjudicataire.

9ᵉ lot : *Peinture et vitrerie.* — MM. Albert Croïn, de Hem, 6.50 % ; Louis Lempereur, de Roubaix, 5 ; Ch. Beaurepaire, de Roubaix, 7 ; L. Staatsbaeder, de Roubaix, 7.25 ; Eug. Carbonnelle, de Roubaix, 5 ; Louis Delepoulle, de Lille, 8 ; Masse Félix, de Tourcoing, 20.75 ; Hector Fontaine, de Tourcoing, 15.75 ; Simon Alf., de Lille, 6 ; André Morel, de Lille, 3. M. Masse Félix, adjudicataire.

CONFÉRENCE PAR L'EX-CAPITAINE MAGNIEZ. — Ce soir, à 8 heures et demie, l'ex-capitaine Magniez, fera une causerie dans la salle du patronage de la rue du Rhin, à la réunion mensuelle du groupe du Sacré-Cœur. Les hommes sont admis à cette réunion.

DEPART DE GENDARMES. — Cinq gendarmes à cheval, des brigades de Tourcoing, ont quitté notre ville lundi matin, à huit heures, se rendant à Dunkerque, pour renforcer le service d'ordre à l'occasion de la grève des inscrits maritimes.

Plusieurs gendarmes venus pour la manifestation de dimanche et qui devaient rejoindre leur résidence, ont également reçu l'ordre d'avoir à se rendre à Dunkerque.

AFFAIRE OBSCURE. — Lundi après-midi, M. Niéderst, commissaire de police, recevait la visite d'un sieur Oscar Leplat, 41 ans, ouvrier mouleur, rue des Sarrazins, 27, à Lille, qui, paraissant légèrement ivre, fit en substance la déclaration suivante : « Je suis arrivé ce matin, à Tourcoing dans l'intention de trouver du travail. Mon frère habite votre ville et puisque nous avons à régler une vieille question d'héritage, je me suis rendu à son domicile rue du Touquet. Comme il était absent, je fus reçu par son amie, une dame Clémentine X..., qui refusa de me donner des explications et me frappa de plusieurs coups, me blessant à la tête. »

Oscar Leplat, portant, en effet, une légère blessure à l'occiput.

M. Niederst a pris note de cette déclaration et a ouvert une enquête.

COUPS DE REVOLVER, RUE DES PIATS. — Nous avons annoncé qu'à la suite de la bagarre qui se produisit le lundi 27 mai, à l'estaminet du « Carillon », tenu par M. Emile Glorieux, rue des Piats, 159, deux arrestations avaient été opérées samedi matin, celles de Lucien Mondet, et d'Ernest Leveugle.

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, deux amis de Mondet et de Leveugle, entraient chez M. Glorieux. Ils reprochèrent au cabaretier d'être la cause de l'arrestation de leurs amis et menacèrent de tout briser.

Sous la mnace de M. Glorieux de faire prévenir la police, les deux hommes quittèrent l'estaminet, non sans injurier le cabaretier, et Mme Glorieux. Dans la rue les deux amis continuèrent à faire du tapage. Soudain l'un d'eux, un sieur Lampe, tira de sa poche et tira en l'air quatre coups de revolver, ce qui ne fut pas sans effrayer les habitants du quartier.

Bien qu'aucune plainte n'ait été déposée, la police a ouvert une enquête.

CAMION CONTRE PYLONE. — Lundi après midi, vers cinq heures, M. François Vandemeulebrouck, 32 ans, rue de la Croix-Blanche, 8, cocher-livreur à la brasserie du Virolois, passait boulevard Gambetta, conduisant un camion chargé de fûts de bière. Face à l'église du Sacré-Cœur, le cheval eut peur d'une machine à nettoyer les tapis qui fonctionnait devant l'habitation portant le nº 52, et heurta un pylone. Sous la violence du choc les deux brancards furent brisés. M. Vandemeulebrouck fut jeté à bas de son siège et dans sa chute se blessa légèrement au nez. Il reçut les soins de M. Assemane, pharmacien, qui constata que la blessure était sans gravité.

A PROPOS DU BRIS DE VITRE A L'ÉCLISE DU SACRÉ-CŒUR. — M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, a continué, dimanche soir, et durant la matinée de lundi, son enquête au sujet des bris de vitres, commis dimanche à une heure à l'église du Sacré-Cœur.

On sait qu'au cours d'une courte bagarre une pierre avait été lancée contre M. Martial B..., 40 ans, rue de l'Espierre, qui fut blessé à la joue gauche. Un jeune homme, Paul D..., 17 ans, soupçonné d'être l'auteur de cette blessure, avait été conduit au poste de police. M. Paul D... put établir son innocence et fut remis en liberté dans la soirée.

En ce qui concerne le bris de vitres, sept témoins ont été entendus. De leurs dépositions, il résulte que des pierres ont été échangées de part et d'autre. Il serait donc difficile d'établir par qui les pierres furent lancées.

L'enquête qui n'a donné aucun résultat peut être considérée comme close.

LA NOYÉE DU BLANC-SEAU. — Les funérailles de Marie-Louise Dedauw, 60 ans, femme d'Edouard Baert, tisserand, rue de Naples, 91, à Roubaix, la malheureuse, qui s'est suicidée dimanche matin, au cours d'une crise de douleur, auront lieu, aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi en l'église Notre-Dame.

LE BANQUET DE L'« AMICALE COLBERT ». — Dans la salle du Café Bonte, place de la République, a eu lieu samedi soir, le banquet annuel de l'« Amicale Colbert ». De nombreux sociétaires y assistaient.

M. Demolon, directeur de l'Institut Colbert, et président d'honneur de l'Association amicale, présidait, entouré des membres de la Commission. Au dessert, M. A. Wagnon, président de la société, a porté un toast. Il a rendu hommage à M. Demolon, appréciant ce qui a été fait en un quart de siècle par ce maître dévoué pour le bon renom de l'Institut Colbert. Parlant ensuite des membres de la Commission, M. Wagnon a loué leurs efforts incessants pour tout ce qui concerne la vie et la prospérité de l'Association. Il a vanté également la fondation de la section cycliste. Après un vivat chanté au président, M. Demolon, président d'honneur, a répondu. Il a parlé des vingt-cinq années écoulées à l'Institut Colbert. « Les débuts furent pénibles, dit-il, mais voici le succès. En octobre dernier, l'Institut Colbert comptait 475 élèves dont 230 pourvus du certificat d'études primaires. On a adjoint récemment à l'Institut une école pratique de commerce et d'industrie. »

M. Demolon a été fort applaudi et un vivat fut également chanté en son honneur.

Une loterie, agrémentée de surprises, a été ensuite tirée entre tous les convives. Le banquet s'est terminé à une heure assez avancée.

L'IVRESSE. — Les agents Dervaux et Avet ont écroué au poste du Blanc-Seau, une éplucheuse, Louise Decq, 39 ans, rue de Rome, 28, à Roubaix, rencontrée en état complet d'ivresse, rue de l'Eglise, vers une heure du matin.

— D'autre part, M. F. Keppel, rue des Flandres, 4, nous prie de dire qu'il n'a pas été écroué au violon.

VIOLENCES LEGERES. — Une enquête est ouverte par M. Niederst, commissaire de police du 3ᵉ arrondissement, au sujet d'une scène de violences qui s'est déroulée hier après-midi à l'estaminet du *Petit Chasseur*, rue de Renaix. Un ouvrier menuisier, M. Jules Christory, 43 ans, rue d'Odessa, 13, a en effet déclaré à la police qu'il avait reçu, sans aucun motif, plusieurs coups de poing d'un sieur Pierre Catteau, 58 ans, rattacheur, rue de Guisnes, cour St-Augustin. L'enquête continue.

BAL SANS AUTORISATION. — Procès-verbal a été dressé par le brigadier de police Boulois, à la charge de M. Adolphe Devos, cabaretier, rue des Ursulines, 11, pour avoir laissé danser des consommateurs dans son établissement, au son d'un orchestrion, sans autorisation préalable.

LA FRAUDE. — Les préposés des douanes de la brigade de La Marlière ont mis en état d'arrestation le sieur Jean Debacker, 22 ans, journalier, né et domicilié à Bugenkamt (Belgique). Cet homme était porteur d'un kilo 700 de tabac de Moravie qu'il essayait d'introduire frauduleusement en France.

Conduit à la gendarmerie de Tourcoing, Debacker a été transféré à Lille lundi après-midi.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez M. Louis Vandaele, rue Haute, un homme de peine, M. Henri Carette, 32 ans, rue de Madrid, 40, en manœuvrant un sommier, s'est coupé à la main droite. Docteur Duquennoy ; trois semaines.

— Un teinturier de chez M. Lienart, rue Verte, M. Joseph Herbé, 17 ans, rue de Cronstadt, 25, a reçu une goutte d'acide dans l'œil droit. Docteur Bonte ; douze jours.

— Mlle Sophie Benoit, 34 ans, rue Marceau, à Mouvaux, moulineuse chez M. Félix Desurmont, rue d'Austerlitz, a eu l'index gauche comprimé dans son métier. Docteur Docherf ; quatre jours.

— Chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, un aide-rentreur, M. Henri Edfreures, 15 ans, rue du Clinquet, a eu le pied gauche comprimé entre l'ascenseur et la muraille. Docteur Delegrange ; dix jours.

— *Au même établissement*, un chauffeur, M. Arthur Vanoverschelde, 32 ans, rue Lacépède, 49, a été brûlé à la jambe gauche par un charbon enflammé. Docteur Decherf ; dix jours.

BONDUES

TUÉ PAR UNE AUTOMOBILE

Un accident d'automobile a produit dans la commune une vive émotion.

Dans la nuit de dimanche à lundi, deux habitants de la localité, MM. Jules Flament, couvreur et Robert Colpaert, qui s'étaient rendus à Bailleul, revenaient de la gare de La Madeleine, vers minuit et demie, suivant la route nationale de Lille à Menin. Ils étaient parvenus au hameau du Cabre, lorsqu'en face de la maison habitée par M. Jules Delvas, ils aperçurent un homme étendu au milieu de la chaussée. Croyant se trouver en *présence d'un ivrogne*, ils s'en approchèrent, avec l'intention de le transporter sur le trottoir afin de le *préserver contre les voitures qui pourraient passer*. On imagine aisément l'étonnement de MM. Flament et Colpaert en constatant que l'inconnu avait la figure toute ensanglantée et qu'il baignait dans une mare de sang. Le malheureux respirait encore.

M. Flament *et son compagnon soulevèrent* le blessé et le placèrent sur le trottoir. M. Dubar, garde-champêtre fut aussitôt informé, et après avoir averti M. le docteur Durasnel, il se rendit immédiatement au Cabre.

L'inconnu fut deposé sur une civière et transporté à la mairie ; mais à peine y était-il arrivé, qu'il rendait le dernier soupir. Quand M. le docteur Durasnel arriva, il ne put que constater le décès.

L'infortuné portait au sommet de la tête trois blessures, longues de 3 centimètres. Une autre plaie existait à l'arcade sourcillère gauche. De plus le médecin constata que plusieurs côtes du côté gauche avaient été fracturées et avaient dû perforer le poumon ; ce qui sans doute avait causé la mort, provoquée par une hémorragie interne. La jambe droite était en outre brisée en deux endroits au-dessus du genou et au sommet de la cuisse.

L'identité du malheureux pu être établie assez vite. Il fut reconnu pour être un ouvrier agricole au service depuis 9 jours, de M. Couvreur-Hollin, fermier des « Petits Obeaux » à Bondues, du nom de Jean-Baptiste De Keyzer, 62 ans, né le 6 juin 1845 à Bottelaere (Flandre orientale).

Restait à établir la cause de l'accident, car vraisemblablement, il s'agissait d'un accident. Après quelques constatations, on put se convaincre qu'il s'agissait d'un accident d'automobile.

Vers 11 heures, De Keyzer était sorti de l'estaminet de la « Quenouille ». Sans doute, dans l'intention de s'arrêter dans d'autres estaminets, il se sera dirigé vers le Cabre. N'ayant plus trouvé de cabaret ouvert, il dut revenir sur ses pas afin de rgagner la ferme. Comme il suivait le milieu de la route, en état d'ivresse, il n'aura pas entendu arriver une automobile. On suppose que renversé par le choc, la machine l'aura accroché et trainé. L'une des roues a du probablement lui passer sur le corps. Ce qui semble devoir confirmer cette hypothèse, c'est qu'à l'endroit où le malheureux a été trouvé, on a remarqué, se dirigeant vers Lille, les traces d'une trainée marquée par des tâches de sang.

Des *recherches ont été effectuées en vue de découvrir l'automobile cause de l'accident ; elles n'ont donné aucun résultat*. Tout ce qu'on a pu savoir, c'est qu'un peu avant minuit on a vu passer une *automobile se dirigeant vers* Lille. Elle n'était pas éclairée.

La gendarmerie de Tourcoing s'est rendue à Bondues pour continuer l'enquête.

Le corps de De Keyzer a été transporté à la morgue. Les funérailles auront lieu mercredi.

MOUVAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira à la mairie, le jeudi 6 juin, à huit heures du soir. Voici l'ordre du jour de la séance : 1. Application de la loi du 13 juillet 1903 (art. 4), pour la répartition de la contribution personnelle mobilière à Mouvaux en 1908 ; avis sur la détermination du minimum de base de loyer imposable ; 2. Traitement du *secrétaire et des employés de la mairie* ; 3. Renouvellement de la tenue de la musique municipale ; 4. Allocation pour une fête vélocipédique ; 5. Souscription au monument commémoratif à ériger à Billy-Montigny en mémoire des victimes de Courrières ; 6. Indemnité de logement à une institutrice ; 7. Pavage d'une partie de la rue Jean-Bart et réparation de la partie pavée ; 8. Prévision pour aménagement de l'ancien presbytère ; 9. Autres crédits votés ; 10. Vote du budget supplémentaire pour 1907 ; 11. Avis sur une demande d'emploi de professeur du cours de coupe ; 12. Demande de placement d'une jeune fille aveugle à l'Institution de Ronchin ; 13. Vote du budget primitif de 1908 ; 14. Budget supplémentaire 1907. Budget primitif pour 1908. Bureau de Bienfaisance : avis ; 15. Budget supplémentaire 1907. Budget primitif pour 1908. Hospice, avis.

HALLUIN

LA GRÈVE DES TEINTURIERS. — Dans la matinée de lundi, 8 ouvriers teinturiers de l'établissement de M. Wagnon, rue des Ecoles, qui, avec 35 de leurs camarades s'étaient mis en grève le 5 mai dernier, ont repris le travail aux anciennes conditions. M. Wagnon a fait savoir aux autres que s'ils n'étaient pas rentrés à trois heures de l'après-midi, leurs livrets seraient déposés au Conseil de Prud'hommes. A l'heure indiquée, aucun de ces ouvriers n'avait paru à l'usine.

AMEUBLEMENTS ET TENTURES
Chambres à coucher, Salons, Salles à Manger
AU BERCEAU D'ARGENT 28, rue de Paris, LILLE
Expédition franco. — Fabrication garantie. 919

LILLE

UN NOUVEAU SYNDICAT. — Le syndicat des fabricants de moutarde du Nord, Pas-de-Calais et départements limitrophes, a tenu une réunion au Café « Belle-Vue », et a constitué son bureau définitif comme suit : Président, M. Vandebunderie-Pottier, rue Nationale, 262, à Lille ; vice-président, M. Brulé, rue Saint-Leu, 180, à Amiens ; secrétaire-trésorier, M. Devambez, rue d'Aire, 23, 25, à Béthune (Pas-de-Calais).

Membres adhérents : MM. Hauw, ancien président, à Bergues ; Thuilliez, à Lambres (près Lille) ; Hourdequin, à Vieux-Condé ; Bouleux, à Cambrai ; Pruvost-Bertier, à Hénin-Liétard ; Dussart, à Onnaing ; Lecourt ; Messelier, à Mouvaux ; Dervaux, à Douai ; Declercq, à Canteleu-Lille ; Staels, Dubuisson, Dumez, Therry, Carton, à Lille.

Le syndicat a pour but de défendre les intérêts des adhérents, d'améliorer la situation précaire de cette industrie autrefois si prospère.

Il est fait un pressant appel aux intéressés ; ils sont priés d'adresser les demandes d'admission ou de renseignements au Bureau.

Prochaine réunion le 12 juin, à deux heures et demie précises. Café « Belle-Vue », Grand'Place, à Lille.

DISTINCTIONS ACADÉMIQUES. — M. Bayet, ancien recteur de l'Académie de Lille, directeur de l'Enseignement supérieur, a décerné hier la rosette de l'Instruction publique à MM. Rajat et Oudart, et les palmes à M. le docteur Painblan.

DIAMANTS Vendez et échangez vos *bijoux, vos diamants — Au Chariot d'Or*, 50, Grand'Place. *Lille.* — Maison de toute confiance et d'absolue discrétion. — Superbes occasions en diamants. 19505

UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE. — Un certain nombre d'amis personnels de M. Faudot, commissaire spécial, attaché à la préfecture du Nord, se sont réunis samedi soir, dans un des salons de l'Hôtel de l'Europe pour fêter sa récente décoration dans la Légion d'honneur. M. Vincent, préfet du Nord, avait accepté la présidence de cette réunion intime.

MOREL-GOYEZ Ameublement, 29, rue Esquermoise, à LILLE, pour agencements nouveaux, rabais considérables sur marchandises en magasin. Occasion exceptionnelles sur meubles de chambre à coucher, salle à manger, etc. Bronzes et objets d'art. Nombreux coupons d'étoffe. 305

LES FETES DE LILLE. — *Transport par chemin de fer à tarif réduit.* — Sur la demande de la municipalité, la Compagnie du chemin de fer du Nord fait connaître qu'à l'occasion de la Fête Communale des 8, 9 et 10 juin courant, une réduction de 50 % sera accordée sur le prix de transport, aller et retour, des membres des diverses sociétés qui se rendront à Lille pour prendre part à cette fête, sous la condition de voyager en corps et par groupes de dix au moins à l'aller ; *toutefois, ce minimum sera réduit* à six pour les membres des sociétés d'archers, de jeu de boule, de jeux de balle et de beigneau.

L'aller pourra avoir lieu dès le samedi 7 juin ; quant au retour, il pourra, à titre exceptionnel, s'effectuer isolément jusques et y compris le 11 juin inclus, dernier délai.

La coopérative La Confiance est celle qui compte le plus d'actionnaires. 28061d

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Le projet de loi sur la limitation des débits de boissons

Roubaix, 3 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

En réponse à la lettre de M. Dazin, veuillez me permettre d'objecter ceci : Il y a quelques années, lors de l'agitation des débitants de boissons pour la diminution des charges écrasantes qui nous sont imposées. M. Dazin, le président du Syndicat du Commerce des Vins et Spiritueux de Roubaix nous a dit que la solution était dans la limitation des débits. Aujourd'hui, il la combat : c'est au moins singulier.

Cependant, nous y trouvons tous notre compte :

1º Ceux qui sont destinés à faire faillite se moquent pas mal s'il sont remplacés !

2º Leurs propriétaires, qui ne reçoivent pas les loyers, ont tout intérêt à louer leur maison pour un autre usage.

3º Ceux qui vivent de leur estaminet auraient tort d'apprendre leurs enfants, où tout au moins celui qu'ils destinent à leur succéder, à être marchand de marrons !

Et alors quoi ! M. Dazin sait pertinemment qu'il y a trop de débits ; il l'a prêché. Il nous obligerait beaucoup en ne nous défendant pas de cette manière. Cela ressemble trop au pavé de l'ours !

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, avec mes remerciements anticipés, mes sincères salutations.

NIPERE, *cafetier.*

La fraude des huiles

Roubaix, 2 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Veuillez avoir l'obligeance d'insérer dans vos colonnes, les lignes suivantes en réponse à la lettre parue dans votre édition de jeudi matin émanant d'un industriel (?) signalant la fraude de l'huile à graisser.

Je tiens à protester contre ces allégations nullement justifiées qui tendraient à jeter la suspicion sur l'honorable corporation des négociants en huiles de la région et à les faire passer pour des gens malhonnêtes en affaires.

Qu'il soit arrivé à un consommateur de rencontrer dans un même récipient une quantité d'eau et une autre quantité d'huile, c'est là une chose bien possible, mais c'est certainement un fait isolé et pour lequel il serait téméraire de discréditer aux yeux du public tous ceux qui s'occupent du commerce des huiles.

Je serais tenté de croire que cet industriel est un Lemice Terrieux fin de siècle, si je n'avais été témoin, il y a quelques semaines, d'un fait que je crois utile de signaler. J'ai vu dans une rue du centre de la ville, un domestique d'une maison faisant le service des messageries de Lille à Roubaix, qui, après avoir laissé choir un bidon contenant de l'huile à graisser, s'est empressé, pour dégager sa responsabilité ainsi que celle de son patron, d'aller chercher dans un estaminet tout proche du lieu de l'accident, deux seaux d'eau dont il a rempli le récipient aux trois quarts vide.. Ce qui restait d'huile a surnagé, l'eau s'est précipitée au fond et le tour était joué !

Je suppose que la victime de ce mélange hydroléïque, et l'industriel qui a écrit au *Journal de Roubaix*, ne font qu'une seule et même personne !... Je me tiens d'ailleurs à sa disposition pour lui fournir d'autres explications, mais je l'exhorte, à l'avenir, à ne pas engager la responsabilité et la réputation commerciale de toute une catégorie de négociants à cause d'une bévue d'un domestique de maison.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

B.-F..., *négociant en huiles.*

A propos des Tramways

Roubaix, le 3 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Je suis sûr que les lecteurs du *Journal de Roubaix* vont supposer lire encore un article d'un mécontent contre la Compagnie. Eh bien, cette fois-ci, non.

Je veux au contraire la féliciter de l'initiative heureuse qu'elle a eue de faire double voie sur la ligne de Wattrelos du cimetière au Laboureur, pour permettre aux tramways venant de Wattrelos de ne plus attendre aux croisements.

Ainsi, hier lundi, je puis en parler en connaissance de cause, avant de voir sur la place Nadaud, un car se dirigeant sur Wattrelos, j'ai pu constater de midi 5 à midi 27 que trois voitures y étaient venues du sens opposé.

J'ai résisté stoïquement à la joie que j'éprouvais en constatant le fait, oubliant pour le moment que modeste employé demeurant un peu au-dessus de la place de Wattrelos, et devant rentrer au bureau à l'heure réglementaire, je n'aurais qu'un bon quart d'heure pour dîner.

Qui sait si un jour, pour des cas comme celui-là, la Compagnie de mettra pas un Tramway-Restaurant à la disposition des employés qui se sont éloignés du centre de la ville, par recommandation de leur docteur, et qui ont l'estomac difficile.

Mais avant cela, je suis sûr qu'un de ces jours, un habitant se dirigeant sur Roubaix verra stoïquement passer plusieurs tramways se dirigeant du côté opposé.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements, mes bien sincères salutations.

Un employé bien content.

Les amis des bêtes

Roubaix, 3 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu dans le *Journal de Roubaix* que la société protectrice des animaux avait décerné une médaille à un loueur de voitures pour bons soins envers ses chevaux.

Je demanderai à la société qu'elle veuille bien faire passer la commission accompagnée d'un vétérinaire dans toutes les écuries (indistinctement) des loueurs de voitures de Roubaix pour constater s'ils ne sont pas à même d'obtenir la distinction accordée à ce loueur.

J'ose espérer que la Société voudra bien donner suite à ma demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

Un futur membre de la Société protectrice des animaux.

La voirie à Roubaix

Roubaix, 3 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu dans votre journal, le rapport de M. le docteur Lepoutre, concernant la réfection de certaines rues. J'en profite pour vous prier d'attirer l'attention du Conseil municipal sur le mauvais état dans lequel se trouve la rue du Fontenoy, surtout la partie située entre les rues de Blanchemaille et Richard-Lenoir. Depuis trente ans, elle a conservé ses anciens pavés, alors que des rues éloignées et peu fréquentées, ont reçu de beaux grès bien plats.

Ne pensez-vous pas qu'avec l'installation du nouveau jardin Wibaux, il serait urgent de nous doter aussi de pavés neufs !

Avec tous mes remerciements anticipés pour l'insertion de cette lettre, nous vous présentons, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Pour un groupe d'habitants de la dite rue,
P. S...

A propos de la suppression des processions

Tourcoing, 3 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai l'honneur de vous demander l'insertion d'une seconde lettre que j'adresse à M. le Maire de Tourcoing. Vous avez bien voulu publier la première ; j'espère que celle-ci servira, comme les excellents articles publiés dans votre journal, à faire progresser les idées de justice et de liberté.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mon affectueux respect. — L. D.

***

« Tourcoing, le 3 juin.

» Monsieur Gustave Dron,
député-maire de Tourcoing,

» Il n'est pas bon de s'obstiner, par pur entêtement, dans une attitude contraire à la tolérance et à la véritable largeur d'esprit. Vous avez dû comprendre hier, Monsieur le Maire, que la ville de Tourcoing tout entière était contre vous. C'est ainsi qu'on se rend impopulaire et vous allez sans doute être le rival de gloire d'un maire au nom sans harmonie qui n'aimait pas les robes blanches et à qui cette haine porta malheur. Ne pouvoir gouverner qu'avec des renforts de police et en supprimant le libre accès des voies publiques c'est commencer d'être un tyran. Vous aviez l'an passé promis autre chose, vous l'avez oublié, Monsieur le Maire !

» Mais je vous écris pour signaler à vos yeux la conduite des socialistes. Tandis que des gens sans aveu essayaient en vain de troubler l'ordre de la manifestation catholique, il se formait un cortège socialiste où se trouvaient beaucoup de vos anciens électeurs. A-t-on pris soin de vous dire quels cris ils poussaient : « Vive la liberté pour tous ! » C'était fort clair, c'était fort juste, c'était fort cruel pour vous !

» Quoi ! vous estimez assez mal le peuple de notre ville pour affirmer qu'il est incapable de supporter le droit à la liberté de ceux qui ne pensent pas comme lui. Il faut qu'on vous le répète très souvent, Monsieur, l'éducation de nos masses ouvrières est désormais plus avancée que vous ne croyez. Bientôt on sera assez large pour ne plus regarder comme un malheur public la circulation des cortèges des autres ; bientôt on saura réclamer en faveur de tous les opprimés, fussent-ils aux extrémités de l'opinion contraire.

» Il est possible que ce ne soit pas l'idéal des radicaux, c'est le nôtre et nous nous réjouissons que ce soit celui des socialistes. Aussi bien parmi ceux-ci il n'y a guère que des travailleurs ; c'est une garantie pour qu'ils pensent juste et qu'ils soient généreux.

» Un jour ou l'autre, Monsieur le Maire, vous aurez fait l'union dans cette ville, il est probable qu'elle se réalisera contre vous et contre tous ces gens pour qui le peuple fit naïvement la courte échelle et qui le trompent aujourd'hui.

» Vive la liberté pour tous, pour nos amis certainement, pour nos adversaires, pour vous même, Monsieur le Député-Maire, quand, battu, vous serez dans l'opposition.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Un Tourquennois*, L. D. »

L'Assistance publique et la charité

Tourcoing, 3 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Le récent arrêté de Monsieur le Maire de Tourcoing semble démontrer chez ce magistrat un grand souci d'éviter les attroupements sur la voie publique. Nous voudrions un peu moins de lutte antireligieuse et un peu plus de sollicitude pour les misères du peuple. Vendredi dernier, 31 mai 1907, vers huit heures du matin, dans l'avenue du château Masurel, une femme, Caroline Dewytter, tombait sur un talus en proie à des crises nerveuses. Un rassemblement se forma. Le camionneur de M. Dansette alla prévenir le commissaire du 2ᵉ arrondissement. Personne ne vint. Une heure après, un jeune homme, Alphonse X..., retourna au commissariat, mais sa démarche n'eut aucun succès. Enfin, vers onze heures, comme je passais par là, je m'informai de l'état de cette malheureuse et après l'avoir interrogée je fus au commissariat requérir un agent. Celui-ci, après examen, ne trouva comme mesure urgente que d'en référer à M. Delattre. Mais il ne revint pas. Je fis venir une voiture et je dus, avec l'aide du cocher transporter la pauvre femme jusqu'au commissariat. Le secrétaire était allé chercher des ordres à la mairie !!!

Ainsi, après quatre heures de séjour dans la rue, une malade ne pouvait obtenir le soulagement d'urgence réclamé par son état. Ainsi au commissariat on ne peut prendre aucune décision utile dans un cas pareil. La foule d'ouvriers qui assista à cette scène jugea comme il convenait cette situation sociale si dure aux pauvres gens. Il a fallu qu'un prêtre s'en mêlât et fit l'office de l'assistance publique. Ne pensez-vous pas que c'est un devoir de le souligner ?

Ceux qui revendiquent le monopole de veiller sur toutes les misères ne sont pas encore heureusement l'unique recours des misérables.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Lucien BOUCHENDOMME, *prêtre.*

A propos des garçons de recette

Tourcoing, 3 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Pourquoi les garçons de recettes se présentent-ils chez nous les quinze et fins de mois avant huit heures du matin, tandis qu'à certaines banques, la caisse n'est pas ouverte avant neuf heures ?

Le 31 écoulé, j'envoie mon coursier, vers huit heures et quart pour toucher un chèque de quatre mille francs à la Société Générale ; il n'a pu recevoir qu'après avoir entendu sonner neuf heures ; et pendant qu'il était là-bas assis bien tranquillement, des garçons de recettes de diverses banques se présentaient pour recevoir chez moi et laissaient une fiche.

Pourquoi MM. les banquiers veulent-ils que notre caisse soit ouverte à huit heures, tandis que la leur ne l'est que plus tard ?

C'est absolument illogique.

J'ose compter, Monsieur le Directeur, sur votre obligeance pour vouloir bien insérer cette réclamation dans un des prochains numéros du *Journal de Roubaix* et agréez etc..

Jean Baert-Vienne.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Gros Jean. — Oui. (2129). —— *Une coquette ennuyée.* — Nous n'en connaissons aucun. (2033). —— *Un amateur de musique.* — La collection du *Journal de Roubaix* est à votre disposition dans nos bureaux. (2118). —— *Un chercheur.* 244-21. XX. — Rue Roger-Collart, nº 16, à Paris. —— *Gontier, Lille.* — Il peut contracter un rengagement. Doit se présenter au Bureau de recrutement où tous les renseignements lui seront donnés. (2047). —— *Pêcheur ignorant.* — 1. La pêche est ouverte du deuxième dimanche de juin au 31 décembre ; 2. Les permis de pêche sont délivrés dans les bureaux de la Poste ; 3. Le prix est de 1 fr. pour deux jours de pêche par semaine. Il est plus élevé en proportion de la fréquence des jours de pêche ; 4. Vous trouverez à la librairie du *Journal de Roubaix* des traités de pêche en eau douce. (2086). —— *X.Y.Z. Pile.* — Les reçus non timbrés sont valables, mais exposent à une amende s'ils sont produits en justice. (2113). —— *X.Y.Z.* 1200. — Contentez-vous d'adresser votre plainte au Procureur de la République ; mais il est fort à craindre que ces simples ressemblances de quelques lettres ne soient jugées suffisantes ni par le Parquet ni par le Tribunal. Vous ferez bien de consulter un avocat avant d'engager des frais. (2125). —— *G. Garçon de café.* — 1. Oui, sauf certaines exceptions que l'on vous indiquera en écrivant à la Compagnie ; 2. Cela dépend de ce que veut la Compagnie. 3. Oui ; 4. Vous pouvez contracter un rengagement ; présentez-vous au bureau de recrutement où tous renseignements vous seront donnés. (2047). —— *P.C.* — Oui. (2132). —— *Un commerçant ignorant.* — 1. Il n'a qu'à procéder à la vente sur saisie immobilière ; voir un avoué ; 2. Prêt sur navire ; 3. Main-mise sur le navire et sa cargaison ; 4. C'est le chef du Parquet de chaque Tribunal. (2131). —— *Curier* 87. — Non. (2127). —— *E.T.* 10020. — Non, vous ne le pouvez pas. (2128). —— *B.D.* 27. — Non, parce que le juge peut tenir compte de cet élément pour vous décharger de tout. (2130). —— *Une personne ennuyée.* — Toutes les professions ne trouvent pas à s'exercer aux colonies ; il importe donc de connaître la vôtre. Il ne faut pas oublier que l'européen s'acclimate difficilement et ne peut se livrer à un travail fatigant. Ce sont toutes considérations auxquelles nous vous conseillons de songer avant tout. (2143). —— *R.A.R.* — Vous aurez à purger en outre un droit de licence. (2150). —— *Un lecteur assidu.* — Le principal est le *Paris-Sport*, à Paris. (2153). —— *Le cerf Halluin.* — A notre avis vous ne pouvez soixanter avec le point supplémentaire accordé à la dernière levée : dans le cas que vous nous soumettez, vous devez donc compter 60, soit 20 de points et 40 de capot. (2154). —— *Pigeons-voyageurs B.A.J.* — 1. Oui ; 2. Non, mais celle de M. le Préfet du Nord. (2144). —— *A.D.* 130. — Nous ne croyons pas, mais vous pouvez solliciter de M. le Préfet l'autorisation. (2134). —— *C.C.* 2001. — Avant 21 ans, une jeune fille doit avoir le consentement de ses parents pour se marier. Si le père est disparu, on peut, avec une pièce émanant du juge de paix, se contenter de l'autorisation de la mère. (2138). —— *Un abonné du « Journal de Roubaix ».* — 1. Cela n'a rien d'étonnant, en raison de l'accroissement annuel des impôts ; 2. Voir le commissaire de police. —— *C.T.* — 1. Non ; 2. Oui. (2147). —— *J.L.D.* 1881. — 1. Vous avez le droit d'exiger l'enfant ; écrivez au procureur de la République ; toutefois, si au cours d'une instance de séparation, une décision du juge a confié l'enfant à la mère, vous n'avez rien à faire et ne pouvez que solliciter une modification de cette décision ; 2. Allez voir l'avoué, qui sollicitera lui-même un changement ; 3. Le Tribunal décide dans chaque affaire en raison des circonstances particulières. (2149). —— *G.B.L. Halluin.* — Il sera Français s'il ne quitte pas la France en faisant une déclaration au juge de paix à l'âge de 21 ans. (2162).

CHANGEMENT DE DÉPOSITAIRE
Vous tous qui souffrez d'Oppressions
ASTHME
EMPHYSÈME, BRONCHITE CHRONIQUE
Ecrivez à Ch. ESCOUFLAIRE, à BAISIEUX (Nord), et vous recevrez GRATUITEMENT et franco
UNE BOITE D'ESSAI DE
Poudre et Cigarettes Escouflaire
avec nombreux Certificats de guérisons.
DÉPOT dans toutes les BONNES PHARMACIES.
Pour la Belgique : Ch. Escouflaire, Esplanade, 19, à Ath. 37916

Nouvelles Religieuses

LA CONFIRMATION

A TOURCOING

Au Collège du Sacré-Cœur. — Mgr l'archevêque-coadjuteur a donné hier matin la confirmation à l'Institution du Sacré-Cœur. A la cérémonie, à laquelle assistaient M. le doyen Gruson et le conseil d'administration du Collège, les chants : *Sacerdos et Pontifex*, de Raffy, dédié à Mgr Delamaire, le *Sanctus*, de Théodore Dubois, le *O Cor Amoris* de Neury, avec solo par M. Donze, ont été exécutés en perfection.

Après la confirmation, un élève de philosophie a harangué le prélat. Celui-ci a répondu avec cette délicatesse et cette éloquence apostolique qui lui valent partout l'admiration et l'amour des auditoires chrétiens. Il a loué la bonne tenue de ce grand établissement libre puis il a montré comment les défaites des catholiques venaient de leurs fautes contre les maximes essentielles de leur religion et comment aussi on pouvait envisager l'avenir sans trop de crainte puisque de toutes parts on se met à l'œuvre nécessaire. « Jeunes gens, a dit en terminant Mgr l'archevêque, vous devez être pour bien tenir votre rôle en ce monde, des hommes instruits, laborieux, admirables de bonté. J'ai l'espoir que vous remplirez nos espérances. »

Puis, précédé des soixante enfants de chœur, Mgr Delamaire a rendu visite aux vieillards des Petites-Sœurs des Pauvres. Avec une familiarité charmante, il a reçu leurs compliments, leur a rappelé des souvenirs personnels et leur a témoigné sa particulière affection. Il a tenu ensuite à leur procurer une sortie supplémentaire.

A Saint-Christophe. — Mgr Delamaire est arrivé vers dix heures un quart au presbytère de la rue de Tournai, accompagné de M. le vicaire général Carlier et de M. le chanoine Ponceaud.

A dix heures et demie, Mgr s'est rendu à l'église. Sur son passage, se pressaient de nombreuses femmes et des enfants qui reçurent la bénédiction du prélat.

Avant la confirmation, M. le chanoine Ponceaud a interrogé plusieurs enfants qui tous ont répondu de façon remarquable. Mgr Delamaire a donné la confirmation à 331 enfants : 240 de Saint-Christophe, 51 de la paroisse Saint-Louis et 40 de la paroisse Saint-François, de Mouvaux.

Du banc de communion, Mgr a vivement exhorté les enfants à profiter de la grâce qu'ils venaient de recevoir et à persévérer dans leurs devoirs de bons chrétiens.

La cérémonie, commencée à dix heures et demie, a pris fin à midi. En quittant l'église, Mgr Delamaire a été l'objet de grandes marques de sympathie d'une foule nombreuse de fidèles auxquels il donna sa bénédiction.

Dans l'après-midi, à trois heures, Mgr le coadjuteur a présidé, dans la salle des Conférences de Saint-Christophe, une réunion privée de prêtres de la ville.

A MOUVAUX

Aujourd'hui, mardi, à dix heures du matin, 74 enfants de la paroisse Saint-Germain et 48 de la paroisse du Sacré-Cœur, recevront la confirmation en l'église du Sacré-Cœur de Tourcoing.

ROUBAIX. — **Saint-Martin.** — Mercredi 5 juin : A 7 heures, messe en l'honneur du Saint-Sacrement, pour les rues de la Paix, du Gros-Saule, Ternaux, du Fort, de la Longue-Chemise et du Nouveau-Monde ; à 8 heures, messe pour les rues du Vieil-Abreuvoir, Nain et de la Gare ; à 8 h. 1/2, messe pour les rues Latine, St-Antoine, de la Banque, Pierre-Motte et boulevard Gambetta ; à neuf heures, messe pour la Grande-Rue. —— Jeudi 6 juin : A 7 heures, messe pour les rues Mimerel, des Fleurs, du Trichon ; à 8 heures, messe pour les rues du Curé et contour Saint-Martin ; à 9 heures, messe pour le boulevard de Paris. —— Vendredi 7 juin : A 7 heures, messe pour les rues de la Concorde, Miln, de Crouy et de Rohan ; à 8 heures, messe pour la rue Pauvrée et la place de la Liberté ; à 8 h. 1/2, messe pour la rue du Collège ; à 9 heures, messe pour la rue Neuve. —— Samedi 8 juin : A 8 heures, messe pour les rues de la Sagesse, de l'Union, du Château et la Grande-Place ; à 8 h. 1/2, messe pour la rue Pellart ; à 9 heures, messe pour la rue du Pays.

MOUVAUX. — *Exercices du mois de juin.* — Durant le mois de juin, consacré au Sacré-Cœur, des instructions seront données tous les soirs à huit heures, en l'église Saint-Germain.

Pour bien se porter, il faut, à chaque saison, purifier et rafraîchir le sang. Le dépuratif le plus naturel est le CONCENTRÉ-FERMENT-ROUSSILLON qui est le produit de raisins concentré. Ceux qui l'emploient n'ont jamais ni boutons ni démangeaisons La goutte, le diabète, l'obésité et les rhumatismes sont vaincus par son emploi. Le traitement revient à 30 centimes par jour.

Le demander au laboratoire à Rivesaltes et dans toutes les bonnes pharmacies. Prix : 4 francs la bouteille, franco gare. Pour 6 bouteilles, franco domicile. Conservation indéfinie garantie. 28072-4

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — *Le Cercle orphéonique « Les XXXX » de Roubaix*, organise pour le dimanche 9 juin, à 4 h., un grand concert qui aura lieu salle des fêtes de la Société artistique, rue de l'Alouette, 58, dans le but d'aider cette société à participer au grand concours international de Versailles, le 11 août prochain, en division d'excellence.

La Commission n'a rien négligé pour s'assurer le concours d'artistes distingués. C'est d'abord Mme Mercier-Duprez, cantatrice des concerts du Conservatoire de Paris ; Mlles Simonne et Valentine Laffez, tragédiennes-monologuistes, âgées de 8 et 10 ans, 1ᵉʳ prix à l'unanimité de l'« Union Française de la Jeunesse » ; M. Léon Nauwinck, violon-solo des Concerts Ganne, à Monte-Carlo, prix du Conservatoire national de musique de Paris ; M. Georges Noël-Nansen, ténor de l'Opéra ; M. Natus, comique, le plus amusant et recherché des Concerts Lillois.

Le « Cercle des XXXX » qui possède de bons éléments individuels, nous fera entendre MM. Léon Mercier, ténor ; Alp. Janssens, basse ; Ed. Lampaert, ténor ; A. Corbeau, basse ; A. Carpentier, baryton. Le piano sera tenu par M. Seutin, professeur au Conservatoire de Roubaix. Les chœurs au choix du concours de Versailles figureront au programme.

Aussi peut-on prévoir qu'une assistance nombreuse et choisie viendra acclamer les orphéonistes.

Des cartes sont en dépôt : au siège du Cercle, *Café Français*, Grande-Rue, 34 ; chez M. Louis Winants, rue Saint-Vincent de Paul, 19 ; A. Carpentier, rue de Lannoy, 39 ; Vital Langrené, rue d'Alma, 150 ; et chez M. Emile Lefèvère, rue de Roubaix, 14, à Croix.

—— *Grand-Théâtre.* — TOURNÉE BRASSEUR. — Très prochainement une représentation de *Triplepatte*, de Tristan Bernard et Godfernaux, sera donnée au Grand-Théâtre de Roubaix. L'excellent comique des Variétés, Brasseur, remplira le rôle principal de Triplepatte !

—— *Mademoiselle Josette, ma femme.* — La représentation que vient donner Mme Marthe Regnier, de *Mademoiselle Josette, ma femme*, aura lieu aujourd'hui mardi 4 juin.

TOURCOING. — *Les concerts d'été.* — L'Harmonie *La Fraternelle* et la chorale l'*Union Fraternelle*, exécuteront le jeudi 6 juin, à 8 h. 1/2 du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants :

L'*Harmonie « La Fraternelle »* : 1. Tourcoing-Exposition (L. Montagne) ; 2. Si j'étais Roi, ouverture (Adam). — *La chorale l'« Union Fraternelle »* : 3. Nuit d'Été, X... ; 4. Salut aux Chanteurs, X... — *L'harmonie « La Fraternelle »* : 6. Fantaisie-Ballet (L. Montagne) ; 6. Sifflez Pierrettes, polka (F. Popy).